



# SAISON 2024 / 2025



SAMEDI 28 JUIN 2025

# N°43



## 1ère ÉDITION DE LA SUPER COUPE de la SOLIDARITÉ



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



Dimanche 15 juin, sur la pelouse du stade Auguste Thinet de La Talaudière, le DISTRICT vient de baisser le rideau sur ses Coupes de la Loire, en organisant la première finale de la « Super Coupe de la SOLIDARITÉ ».

Avec la participation active de la Société « ECOCUP », dirigée par Stéphane GOUTTENOIR et Laëtitia ÉLOI, le match entre le FCO. FIRMINY INSERSPORT (vainqueur de la Coupe de la Loire) et SORBIERS LA TALAUDIÈRE (Champion de D1) a permis au DISTRICT d'offrir un chèque de 2 700 € à l'association caritative "Le COLLECTIF du COEUR 42", présidée par Michaël FLEUR.



Coté sportif, c'est FIRMINY qui s'est imposé de justesse devant SORBIERS LA TALAUDIÈRE, sur le score de 3 buts à 2.



# AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



# COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

## Compte-rendu du Comité de Direction du jeudi 5 juin 2025, à 18h30, au District

**Présents** : Thierry DELOLME – Francis VIDRY - Jean-Marc ALLEGRE - Yvonne ARGAUD - Denise AZNAR - Michel BARSOTTI - Martin BOUCHET - Mohamed BOUGUERRA – Charles BOULOGNE - Paul BRIDEAU - Bernard BROUSSET – Marie-Pierre FOLLEAS – Jean-Louis FOREST - Dominique GANDIN - Laurence PASQUIER - François RIOUFFREY - Antonio RODRIGUES - Michel TEIL – Christian THETIER - Bernard THIVEND  
Soit 20 membres présents.

**Absents excusés** : Alain CABERLON - Chantal DEGOULANGE - Sylvie ODIN JONNARD - Henri OLAGNIER - Maurice PELISSIER - Victor PEREIRA - Jean-Paul PETIT - Didier ROTA  
Soit 8 membres excusés.

### Assistent à la réunion :

Mme. Stéphanie PERENNOU (représentante du District à la Ligue) - Jean-Louis COÏA (directeur administratif) – Gérard LAJOIE (Commission Ethique)

En ouverture de ce Comité de Direction, le président souhaite la bienvenue à Mme. Stéphanie PERENNOU qui fait partie des nombreuses femmes qui ont été élues au Conseil de Ligue, dans l'optique de la parité hommes/femmes, obligatoire en 2028.

Il annonce également l'extension de l'expérimentation de la caméra embarquée, à titre expérimental sur 25 districts, en attendant son inscription dans les textes fédéraux à l'AG du 14 juin prochain.

Enfin, le président annonce que le DLF présentera à son Assemblée Générale, une modification de nos statuts en assemblée extraordinaire, afin de se soustraire à l'obligation de certifier nos comptes par un commissaire aux comptes (rémunéré à hauteur de plusieurs milliers d'euros), ceci dans un souci de bonne gestion.

### - Approbation de compte-rendu

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du jeudi 15 mai 2025.

### - La confection et la révision des règlements

C'était le thème prioritaire de ce Comité de Direction afin que l'ensemble des textes, revus et corrigés, soit présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale du District, le vendredi 27 juin à Sury-le-Comtal.

Dominique GANDIN, en présentant les principaux ajustements, précise qu'ils ont été élaborés selon l'architecture de ceux de la Ligue AURA. Au final, les règlements du DLF respecteront l'organisation, et surtout ils présenteront une numérotation des articles et alinéas identique à celle de la Ligue, pour une lecture plus aisée et une remise à jour simplifiée.

C'était également l'occasion, de compléter nos textes, en intégrant les dispositions adoptées en AG de Ligue et normalement applicables sur notre territoire.

Par exemple, pour lutter contre un forfait de fin de saison qui bouleverse parfois les classements de façon anormale, s'il intervient durant les 5 dernières journées d'un championnat, le montant de l'amende prévue est doublée, comme en Ligue...

Parmi les nouveautés évoquées, citons, dans un souci d'harmonisation, les règlements des Féminines qui se rapprochent des textes masculins.

Les textes concernant les championnats seront étudiés la saison prochaine ; toutefois, les principes de montées et descentes dans le championnat « Féminines Seniors à 8 » ont été intégrés à cette réforme de fond.

Les textes de Ligue n'intégrant pas notre championnat « Critérium », le principe de forfait en Seniors n'entraînera pas un forfait systématique en « Critérium ».

Pour les obligations d'équipes jeunes pour les clubs en D1 et D2, suivant l'article 21.3, le montant de l'amende prévue n'étant pas fixé, il est convenu qu'elle sera de 200 €. Petite précision : un abandon de terrain ne sera pas considéré comme un forfait, mais sera sanctionné financièrement.

Si une réserve déposée par un club est non conforme, une évocation par la commission concernée sera tout de même possible sur la qualification des joueurs impliqués ; c'est déjà le cas pour une fraude d'identité, sous réserve que la commission puisse établir l'infraction.

### - Barème disciplinaire

La F.F.F a adopté, en 2023/2024, un doublement des sanctions pour « coups sur officiel »... Bien que renforcé, notre barème adopté en 2022 était en deçà de ces sanctions : il convient donc de s'aligner aux minimas fédéraux. A l'occasion de notre AG d'été, le DLF distribuera de nouvelles affiches mises à jour.

## - Précisions sur les coupes

La commission de révision des textes a également repris l'ensemble des règlements de nos coupes, sous la forme d'un texte général, complété par les spécificités de nos différentes épreuves. C'était également l'occasion d'un toilettage. Désormais, faute récurrente de site d'accueil pour organiser nos demi-finales, les rencontres auront lieu chez le club tiré au sort en premier.

Pour éviter tout risque de faute technique, que ce soit en Coupe à 11 ou à 8, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à 5 tirs au but.

Parmi les récompenses, il est prévu une harmonisation, avec 18 médailles pour le « Foot à 11 », et 12 médailles pour le « Foot à 8 ». Enfin, une réflexion globale sera mise en place prochainement avec notre équipementier pour l'attribution et le choix de la couleur des maillots offerts pour les finales, afin que finalistes puissent, toutes et tous, jouer sous leurs couleurs de club.

## - Le cas de L'Horme

Après la dégradation de son terrain suite aux fortes intempéries, le club de L'Horme a dû déclarer forfait général en D1 et ne s'engagera probablement pas pour la saison 2025/26. Des clubs voisins se sont proposés pour l'aider, mais il n'a pas donné suite... Pour la saison suivante (2026/27), les responsables espèrent retrouver leur activité et demandent à être maintenus en D2, alors que le règlement prévoit qu'ils soient rétrogradés en D3. Après un large échange évoquant notamment les possibilités offertes par la Mairie de Saint-Chamond, le vote du CD réclame l'application stricte du règlement.

## - Le championnat U15

Une proposition éventuelle de ce championnat a fait l'objet d'un sondage préparé par Bernard BROUSSET. Adressé le 20 mai aux 75 clubs du District possédant des équipes dans cette catégorie, seulement 14 réponses étaient parvenues à la date butoir du 26 mai ; puis, en prolongeant ce sondage, 33 réponses au total ont été comptabilisées : 11 pour le statu quo avec des brassages en 1<sup>ère</sup> phase, et 22 pour la création d'une D3 et donc la suppression des brassages.

Devant ce résultat jugé trop peu représentatif, ce projet sera remis à l'ordre du jour durant l'AG du District, en insistant pour que les clubs concernés donnent vraiment leur avis. En attendant, la saison 2025/26 se déroulera sous la forme actuelle avec la D1 (une poule), la D2 (deux poules) et une phase de brassage aboutissant à une D3 et une D4.

## - Les Féminines à 11

Face aux difficultés permanentes pour le bon fonctionnement d'un championnat à 11, un courrier de motivation a été adressé à 52 clubs, en particulier ceux qui, actuellement, évoluent à 8. Parmi les seules 9 réponses reçues, aucun n'est d'accord pour passer au foot à 11... A ce jour, il n'y aurait que 4 équipes prêtes à évoluer à 11...

Le président va prendre contact avec les districts voisins (Haute-Loire, Rhône) pour tenter de trouver une solution inter-districts ou une intégration dans ces championnats.

## - Le carton blanc

Malgré les multiples rappels de la Commission des Arbitres auprès de leurs licenciés, il s'avère que le carton blanc est encore trop peu utilisé comme mesure préventive lors d'une rencontre. Les dispositions actuelles, jugées trop restrictives, vont évoluer vers plus de latitude avec, principalement, la possibilité d'infliger un carton blanc après un carton jaune, contrairement à la formule actuelle. L'arbitre aura également la possibilité de sanctionner à deux reprises (au maximum) un même joueur.

Face à la défection de près de 50% de nos jeunes arbitres durant leur première saison, justifiée en partie par les comportements de certains éducateurs, le DLF va lancer une expérimentation chez les jeunes... Ainsi, un éducateur pourra être sanctionné d'un carton blanc : il devra alors sortir un joueur de son équipe durant 10 minutes. Au terme de la saison 2025/2026, une évaluation de cette disposition sera présentée pour une éventuelle adoption.

## - Questions diverses

Parmi les trois vœux présentés par les clubs, deux sont contraires aux textes actuels et ne seront pas présentés en AG. Le troisième, celui de Bois Noirs, proposant l'interdiction de mutation des U18 en cours de saison, sera présenté en Assemblée Générale, mais avec un avis défavorable du CD.

Le Comité de Direction a établi la liste de ses représentants qui assisteront à l'AG de Ligue qui aura lieu le samedi 28 juin à Aix-les-Bains.

Le règlement intérieur mis à jour par la Commission des Arbitres est validé par le CD, tout comme la candidature de Kelyan JUAN pour la sous-commission des Jeunes Arbitres.

Dans le but d'améliorer la qualité de ses visites dans les clubs, la Commission Technique et la Commission des Arbitres demandent l'achat d'un écran vidéo. Le Comité de Direction donne son accord pour une somme d'environ 1000 €.

Pour le dossier de St Etienne Sud dont 6 joueurs ont été sanctionnés d'un an de suspension (six mois pour le président) par la Commission de Discipline de la Ligue pour de faux certificats médicaux, le DLF a questionné la Ligue sur le sort des rencontres. La Ligue AURA a répondu que, faute d'évocation, il était difficile d'aller au-delà des peines déjà établies. Le président DELOLME regrette vivement les conditions de traitement de ce dossier : à ses yeux, il est anormal qu'une équipe qui triche sur l'établissement d'une licence ne soit pas sanctionnée sportivement. Faute de recours pouvant remettre en cause l'accession de cette équipe en division supérieure, le président annonce que le fanion d'honneur ne sera pas remis au club.

Dans un autre dossier, Francis VIDRY précise que le spectateur licencié fortement sanctionné à l'issue de la rencontre Fc. Roanne – Roanne Portugais, vient d'être également sanctionné par le tribunal correctionnel de Roanne.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de lever la séance, le président invite Mme. Stéphanie PERRENOU, représentante territoriale au Conseil de Ligue, à se présenter. Elle exprime dans un premier temps ses remerciements pour l'invitation et partage ses premières expériences comme membre de la Commission d'Appel de la Ligue, pour finir sur l'annonce de quelques sympathiques victuailles et autres qui sonnent la clôture de cet ultime comité de la saison !

Fin de la séance à 22h30.

La Secrétaire de séance,



Paul BRIDEAU

Le Président du DLF,



Thierry DELOLME



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.70*

**PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025**

Réunion du lundi 23 juin 2025

### **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT – SAISON 2024-2025**

L'Assemblée Générale de fin de saison sportive se déroulera le **vendredi 27 juin à Sury-le-Comtal** :

**Adresse** : Pôle festif l'Onyx, 155 Chemin des Chartonnes – 42450 SURY LE COMTAL

**De 18h à 19h45** : accueil et émargement des représentants de clubs

**20h** : début de l'Assemblée Générale

### **ADRESSE MAIL DES COMMISSIONS**

Loire District : [district@loire.fff.fr](mailto:district@loire.fff.fr)

Loire Délégation : [delegation-roanne@loire.fff.fr](mailto:delegation-roanne@loire.fff.fr)

Loire Pôle Réglementaire : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

Commission Seniors St Priest en Jarez : [seniors-loire@loire.fff.fr](mailto:seniors-loire@loire.fff.fr)

Commission Foot Diversifié St Priest en Jarez : [criterium@loire.fff.fr](mailto:criterium@loire.fff.fr)

Commission Féminines : [feminines@loire.fff.fr](mailto:feminines@loire.fff.fr)

Commissions Jeunes St Priest en Jarez : [technique-jeunes@loire.fff.fr](mailto:technique-jeunes@loire.fff.fr)

[jeunesU7@loire.fff.fr](mailto:jeunesU7@loire.fff.fr)

[JeunesU15@loire.fff.fr](mailto:JeunesU15@loire.fff.fr)



# SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du lundi 23 juin 2025

## CARNET NOIR

Les membres du Comité Directeur et des commissions, ainsi que le personnel administratif, présentent leurs plus sincères condoléances à notre Président, Francis VIDRY et sa famille, suite au décès de son frère.

## RELEVÉ DE TRESORERIE

Le relevé de fin de saison de la Délégation du Roannais a été établi : vous trouverez le solde de votre compte sur « **Footclubs** », dans :

- « Organisation »,
- « Etat du Compte »,
- « Délégation du Roannais ». **PAYER le montant indiqué dans la colonne « solde en comptabilité ».**

Pour voir le détail de la somme à payer : CLIQUER sur le montant.

**Règlement par chèque ou virement à la Délégation pour le JEUDI 26 JUIN**, dernier délai, pour clôturer la comptabilité au 30 juin. **Tous les comptes « clubs » doivent être soldés en fin de saison.**

**Les clubs effectuant un virement à la Délégation, sont priés de nous faire parvenir un mail pour confirmer l'opération** (nom du club, date et montant).

Par avance, merci de votre règlement.

## DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement (Jeunes et Seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **Mardi 26 août, de 14h à 18h**
- **Mercredi 27 août, de 8h30 à 17h30**
- **Jeudi 28 août, de 8h30 à 17h30**

Sur les installations de **VILLERS**.

- **Module 7 : le mardi 2 septembre, de 18h30 à 21h30, au siège de la Délégation du Roannais.**

N'attendez pas, si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction. Inscriptions : rendez-vous sur le site du **District de la Loire** > Rubrique Arbitrage > Devenir Arbitre.

## DATES A RETENIR

- **Assemblée Générale du District de la Loire**, Pôle festif l'Onyx, 155 Chemin des Chartonnes - 42450 **SURY LE COMTAL**, le **vendredi 27 juin**

18h à 19h45 : Accueil et émargement des représentants de clubs

20h : Début de l'Assemblée Générale

- **Réunion annuelle de début de saison**

Elle aura lieu le **JEUDI 18 SEPTEMBRE**, à **VILLERS**, à **19h**.

Pointage à partir de 18h30.



# POLE REGLEMENTAIRE

*Dominique GANDIN*

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

**PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025**

Réunion du lundi 23 juin 2025

Président : François RIOUFFREYT

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### AVIS AUX CLUBS

#### CHANGEMENT DE DISTRICT SAISON 2025-2026

533730 – AS. ST FERREOL GAMPILLE FIRMINY passe du District de la Loire au District de la Haute Loire (10/06/25)

### INFORMATIONS CLUBS

SITUATIONS MONTÉES – DESCENTES CATÉGORIES JEUNES : voir PV précédents

### CATÉGORIES SENIORS

#### MONTÉES SAISON 2024-2025

#### De D1 en R3 :

*1<sup>er</sup> Sorbiers La Talaudière 1 - 2<sup>ème</sup> Loire Sornin 1 - 3<sup>ème</sup> Ecotay Moingt 1*

#### De D2 en D1

Poule A : *1<sup>er</sup> Se. La Rivière 1 - 2<sup>ème</sup> Cellieu 1*

Poule B : *1<sup>er</sup> Fco. Firminy Inersport 2 - 2<sup>ème</sup> Villars 2*

#### De D3 en D2 :

Poule A(R) : *1<sup>er</sup> Toranche 1 - 2<sup>ème</sup> Rhins Trambouze 1*

Poule B(R) : *1<sup>er</sup> Riorges 1 - 2<sup>ème</sup> Ecotay Moingt 2*

Poule C : *1<sup>er</sup> Veauche 2 - 2<sup>ème</sup> Périgneux St Maurice 1*

Poule D : *1<sup>er</sup> Bonson St Cyprien 1 - 2<sup>ème</sup> St Chamond 2*

#### De D4 en D3 :

Poule A(R) : *1<sup>er</sup> Lignon Couzan 2 - 2<sup>ème</sup> Montagnes du Matin 2*

Poule B(R) : *1<sup>er</sup> Montagny 1 - 2<sup>ème</sup> Rhins Trambouze 2*

Poule C(R) : *1<sup>er</sup> Roanne Mayotte 1 - 2<sup>ème</sup> Ouches 1*

Poule D : *1<sup>er</sup> Bellegarde en Forez 1 - 2<sup>ème</sup> St Marcellin en Forez 1*

Poule E : *1<sup>er</sup> Pays de Coise 2 - 2<sup>ème</sup> Ric. Olympique du Montcel 1*

Poule F : *1<sup>er</sup> Châteauneuf 2 - 2<sup>ème</sup> Dervaux Chambon Feugerolles 2*

De D5 en D4 :

Poule A(R) : 1<sup>er</sup> Pouilly Les Nonains 1 – 2<sup>ème</sup> Cezay 1

Poule A(R) : 1<sup>er</sup> Roanne Portugais 2 – 2<sup>ème</sup> Loire Sornin 3

Poule C : 1<sup>er</sup> Olympique du Forez 1 – 2<sup>ème</sup> Lignon Couzan 3

Poule D : 1<sup>er</sup> Pays de Coise 3 – 2<sup>ème</sup> Se. La Rivière 2

Poule E : 1<sup>er</sup> St Etienne Sud 1 – 2<sup>ème</sup> Se. Fourneyron 1

D3 : les clubs de Belettes St Léger (590481), Poule B(R), et St Ferréol Gampille (533730), Poule C, ne repartent pas en 2025/2026

La ligue AuRA n'ayant pas encore validé les descentes de Ligue dans la catégorie Seniors, nous ne pouvons pas encore faire paraître les descentes au niveau District.

## CATÉGORIES JEUNES

### MONTÉES SAISON 2024–2025

#### U18

D1 en U20 R2 : 1<sup>er</sup> L'Etrat La Tour – 2<sup>ème</sup> Commelle Vernay – 3<sup>ème</sup> St Chamond

Pas de montée U18 en U20 R2 cette saison

les 3 premiers de la poule U18 D1 ne veulent pas accéder en U20 R2

#### D2 en D1 :

Poule A : 1<sup>er</sup> Pays de Coise – 2<sup>ème</sup> Cellieu

Poule B : 1<sup>er</sup> Ecotay Moingt – 2<sup>ème</sup> Lignon Couzan

#### D3 en D2 :

Poule A : 1<sup>er</sup> Olympique Terrenoire 1

Poule C(R) : 1<sup>er</sup> Avenir Côte 1

Poule B : 1<sup>er</sup> Sud Forez Luriecquois 1

Poule D(R) : 1<sup>er</sup> Forez Roannais 1

#### U17

D1 en U16 R2 : 1<sup>er</sup> Feurs 1 Cette équipe conserve sa place en U17 D1

D2 en U17 D1 : 1<sup>er</sup> Ric. Olympique du Montcel 1 - 2<sup>ème</sup> Dervaux Chambon Feugerolles 1

#### U15

U15 D1 en U 16 R2 : 1<sup>er</sup> Roannais Foot 42. Cette équipe conserve sa place en U15 D1

U15 D1 en U15 R2 : 2<sup>ème</sup> Riorges

#### De U15 D2 en U15 D1 :

Poule A : 1<sup>er</sup> Sud Forez Luriecquois 1 – 2<sup>ème</sup> Haut Pilat Interfoot 1

Poule B(R) : 1<sup>er</sup> Loire Forez – 2<sup>ème</sup> Loire Sornin

#### De U15 D3 en U15 D2 :

Poule A : 1<sup>er</sup> Olympique Terrenoire

Poule C : 1<sup>er</sup> Sorbiers La Talaudière 2

Poule B : 1<sup>er</sup> Se. La Métare

Poule D(R) : 1<sup>er</sup> Forez Roannais

La ligue AuRA n'ayant pas encore validé les descentes de Ligue dans les catégories Jeunes (U18 et U15), nous ne pouvons pas encore faire paraître les descentes au niveau District.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de3 la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



# COMMISSION APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.84

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Audition du mardi 17 juin 2025

## DECISION

### • Dossier n° AP074

**Rencontre n°28710078 en date du 11 mai 2025,**

Compétition : **Seniors D4 Poule D**

opposant le club recevant, **ASTREE**, n°548879, au club visiteur, **ANZIEUX**, n°560559

**Décision n°74**, en date du **24 mai 2025**, PV n°38 - club ASTREE, n° d'affiliation 548879

Appel de Mme. CELLIER Maud, correspondante du club, en date du 21 mai 2025, contre une décision prise par la Commission de Discipline du District de la Loire, lors de sa réunion en date du 19 mai 2025, ayant jugé irrecevable la réserve déposée après la rencontre.

« Le club de l'As. Astrée fait appel à la décision du DLF, concernant l'affaire n°74, 548879 Astrée - 560559 Anzieux, Championnat D4 Poule D, match numéro 28710078, du 11/05/2025, parue sur le PV n°38 du 24 mai, page 11/73 (PV paru le mardi 20 mai).

L'As. Astrée conteste la décision du DLF rejetant la réserve, sous motif de non-conformité prescrite par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, sur la formulation celle-ci.

En effet, plusieurs faits sont à prendre en compte sur cette affaire, et afin d'avoir les éléments pour vérifier la participation des joueurs de D1 du club d'Anzieux sur le championnat D4, nous devons vous faire part de la totalité des éléments de cette rencontre. »

Nous vous remettons ci-après, extrait du procès-verbal de la réunion de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL qui s'est tenue **le 20 juin 2025**, sous la présidence de Mme. Denise AZNAR, avec Mme. Marie-Pierre FOLLEAS comme secrétaire, et en présence des membres suivants : MM. MARTINS Antonio, GIRARD Bernard, GUILLOT Philippe, FERRAND Frédéric.

### Assistent :

• M. GANDIN Dominique, président du Pôle Règlementaire, vice-président du District de la Loire, sans prendre part aux décisions.

• M. RIOUFFREYT François, président de la Commission des Règlements du District de la Loire, sans prendre part aux décisions.

### **Convocations : (article 3.3.4.2.1 du Règlement Disciplinaire)**

Les personnes citées ci-dessous ont été régulièrement convoquées par e-mail officiel en date du 5 juin 2025, réf : 2025-S23N01DA

#### ▪ **Personnes présentes à l'audition :**

- **Représentants du club recevant : ASTRÉE**

Délégués de club : **MM. BESSET Christophe**, président ; **LASSELIN Jérôme**, vice-président

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, il est rappelé que les licenciés convoqués disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition.

### **En droit :**

- Faisant application du barème disciplinaire du District de la Loire (DLF) adopté à l'occasion du Comité de Direction du 22 septembre 2022 et consultable du le site du DLF.
- Faisant application des textes définis dans le chapitre 2-pénalités, section 1 et 2 et consultables sur le site de la Fédération Française de Football (F.F.F.)
- Faisant application des dispositions des articles 37 des RS du DLF ;
- Faisant application de l'article 139bis des RG de le F.F.F.

## **Jugeant en second et dernier ressort,**

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. ;

## **Après rappel des faits et de la procédure,**

### **Considérant qu'il ressort de l'audition des membres du club que :**

- M. BESSET Christophe explique que les joueurs d'ANZIEUX, n°4 et n°7 de la FM papier, n'étaient pas ceux qui étaient présents sur le terrain. Il explique que le résultat de ce match avait un enjeu, puisque les deux équipes étaient relégables. Ainsi la faute, si elle a été commise, a une conséquence sur la descente en D5. Il poursuit en expliquant qu'il n'a pas mis de réserve avant match, lui-même étant délégué.
- M. BESSET explique que l'équipe adverse n'a pas pu connecter l'application FMI, jusqu'à 5 minutes du coup de sifflet ; et que l'équipe adverse a refusé de présenter sur téléphone, l'application « foot compagnon », pour vérifier les identités et les photos des joueurs. Il ajoute que l'arbitre, M. PEREIRA Cyril, a débuté la rencontre sans avoir vérifié les identités d'une équipe, ce qui laisse planer un doute sur l'utilisation des bons joueurs de l'équipe adverse.
- M. LASSELIN Jérôme explique que les adversaires ont été très différents de ceux qui avaient joué le match aller, et qu'il soupçonne fortement que des joueurs de l'équipe première ont été alignés sur ce match.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. RIOUFFREY, président de la Commission des Règlements, qui explique que la réserve aurait dû être posée avant le match pour qu'elle aboutisse à un gain du match. Il signale que la feuille de match papier présente des défauts de rédaction : nom des clubs, absence d'un arbitre-assistant, absence de la feuille annexe. Il explique qu'une réserve, pour être recevable, doit être signée des deux capitaines et de l'arbitre, sur un imprimé conforme et avec un texte qui mentionne les points de règlements non appliqués ; que la réserve peut être posée avant ou après le match.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. GANDIN Dominique, vice-président du District de la Loire, que les éléments nouveaux apportés à la Commission d'Appel mettent le club visiteur en cause, mais qu'aucun écrit en ce sens n'a été produit sur la feuille de match qui est le document sur lequel la commission s'appuie pour étudier la validité des faits énoncés.

## **Sur ce,**

Attendu que Mme. CELLIER Maud a, par un courriel en date du 21 mai 2025, déposé réclamation pour faire part de la présence de joueurs de D1 du club d'ANZIEUX lors de ce match.

Considérant qu'en application de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, « La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1. Cette réclamation doit être nominale et motivée, **c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, mais peut par exception être posée sur « l'ensemble de l'équipe » sans faire mention de la totalité des noms** au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142. »

Considérant que la réclamation n'est donc pas recevable en la forme ;

Considérant que c'est à bon droit que la Commission des Règlements du District de la Loire a retenu l'existence d'erreurs dans la pose de la réserve ;

*Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations, ni à la décision ;*

## **Par ces motifs, la Commission Départementale d'Appel,**

- **Confirme** la décision prise par la Commission des Règlements du District de la Loire, lors de sa réunion en date du 24 mai 2025.
- **Met les frais d'appel d'un montant de 100 euros inhérents à la présente, à la charge du club ASTREE (548879).**

*La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.*

**Dossier n° AP072**

**Décision n°72** en date du **24 mai 2025**, PV n°38 - club de BUSSIÈRES, n° d'affiliation 504438

Appel de M. BASCOL Loïc, en date du 21 mai 2025, contre une décision prise par la Commission de Discipline du District de la Loire, lors de sa réunion en date du 19 mai 2025, ayant infligé la rétrogradation de son équipe Seniors 1 dans le championnat Seniors D2 :  
« L'US Bussièrès porte en appel la décision de la commission des règlements concernant la rétrogradation du club en division inférieure. »

Affaire n°72 – DOSSIER BUSSIÈRES - n° affiliation 504438. Publié le 20/05 sur le bulletin d'information N°38.

**Rappel de la décision** : évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire, concernant la situation du club BUSSIÈRES, n° d'affiliation 504438, vis à vis des obligations des clubs de D1 et D2, d'avoir des équipes de jeunes au sein de son club (art 21.3 des RS du DLF).

L'article 21.3 alinéa A précise que chaque club participant aux championnats de District D1 et D2, doit avoir obligatoirement des équipes de jeunes disputant un championnat officiel à 11 joueurs.

L'alinéa C de l'article 21.3 précise qu'une seule équipe de jeunes à 11 est obligatoire pour une équipe évoluant en championnat D2. Deux (2) équipes U13 à 8 peuvent compenser l'absence d'une équipe à 11.

**RÈGLEMENTS SPORTIFS DU DISTRICT DE LA LOIRE DE FOOTBALL**

21.3 – Obligations concernant les équipes de jeunes

a) Les clubs participant aux championnats de District Seniors D1 et D2 doivent avoir obligatoirement des équipes de jeunes disputant effectivement un championnat officiel à 11 joueurs.

b) Division District 1 : deux équipes de jeunes à 11.

c) Division District 2 : une équipe de jeunes à 11.

Deux équipes U13 à 8 peuvent compenser l'absence d'une équipe de jeunes à 11.

d) Toute infraction à ces obligations sera sanctionnée, y compris en cas de changement de niveau (accession ou descente) : la première saison, financièrement ; la deuxième saison consécutive, par la rétrogradation au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à la situation sportive de l'équipe première senior du club, à l'issue de ladite saison.

e) Regroupement de jeunes : lorsque plusieurs clubs soumis au statut auront opéré un regroupement (entente ou groupement) des équipes de jeunes, ce regroupement devra comporter au minimum le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ses clubs.

f) Une équipe est considérée avoir participé effectivement à un championnat, si un forfait général n'a été constaté à aucun moment.

g) Les clubs en entente dans les catégories U13-U15-U18 pourront inclure celle-ci dans les obligations prévues à l'article 21.3, à condition qu'ils possèdent un minimum de 5 licenciés dans la compétition d'âge concernée, ou 30 licenciés en catégorie jeunes.

**Récapitulatif des 3 saisons du club BUSSIÈRES en D2**

Lors de la montée en D2, saison 2022–2023, le club **BUSSIÈRES** a enregistré la signature de 30 licences jeunes :

- 5 U6, 6 U7, dont 1 féminine,

- 6 U8, dont 1 féminine, 2 U9,

- 7 U10, 3 U11,

- 1 U15

1 équipe U7, 1 équipe U9 et 1 équipe U11 ont participé aux plateaux organisés par le DLF

Lors de la saison 2023–2024, le club **BUSSIÈRES** a enregistré la signature de 28 licences jeunes dans son effectif :

- 4 U7,

- 6 U8, 6 U9 dont 1 féminine,

- 4 U10 dont 1 féminine, 6 U11 dont 1 féminine,

- 2 U12 ;

2 équipes U9 et 1 équipe U7 ont participé aux plateaux organisés par le DLF

Lors de cette saison 2024–2025, le club **BUSSIÈRES** a enregistré la signature de 13 licences jeunes dans son effectif

- 3 U6, 1 U7 F,

- 3 U8 et 6 U9.

1 équipe U7 et 1 équipe U9 ont participé aux plateaux organisés par le DLF.

Le club de BUSSIÈRES, lors de ces deux dernières saisons, n'a donc pas rempli les conditions d'obligations concernant les équipes de jeunes pour un club évoluant au niveau District 2 (Art 21.3 des RS du DLF).

**DÉCISION**

Après confirmation de la Commission Jeunes de la Délégation du Roannais.

Le club **BUSSIÈRES**, n° affiliation 504438, n'ayant pas rempli ses obligations sur les deux dernières saisons consécutives (2023–2024 et 2024–2025), comme le précise l'article 21.3 alinéa D, se voit donc rétrogradé pour la saison 2025–2026 au niveau hiérarchiquement inférieur à la situation sportive de l'équipe première du club, à l'issue de ladite saison.

Les sanctions administratives sont applicables à partir de la fin de saison 2024-2025.

Nous vous remettons ci-après, extrait du procès-verbal de la réunion de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL qui s'est tenue le **20 juin 2025**, sous la présidence de Mme. Denise AZNAR, avec Mme. Marie-Pierre FOLLEAS comme secrétaire, et en présence des membres suivants : MM. MARTINS Antonio, GIRARD Bernard, GUILLOT Philippe, FERRAND Frédéric.

Assistent :

- M. GANDIN Dominique, président du Pôle Règlementaire, vice-président du District de la Loire, sans prendre part aux décisions.
- M. RIOUFFREYT François, président de la Commission des Règlements du District de la Loire, sans prendre part aux décisions.

**Convocations : (article 3.3.4.2.1 du Règlement Disciplinaire)**

Les personnes citées ci-dessous ont été régulièrement convoquées par e-mail officiel en date du **4 juin 2025**, réf : 2025-S23N02DA

**Personnes présentes à l'audition :**

- Représentants du club : **BUSSIERES**, n°504438
- **M. BASCOL Loïc**, président, licence n°2538624727
- **M. COQUARD Clément**, dirigeant Seniors, licence n°2578628558
- **M. PERRICHON Romain**, secrétaire-adjoint, licence n°2529419877

• **Personnes absentes à l'audition :**

- Représentants du club : **BUSSIERES**, n°504438
- **M. RECHAGNEUX Baptiste**, vice-président, licence n°2543388691

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, il est rappelé que les licenciés convoqués disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition.

**En droit :**

Faisant application des textes consultables sur le site de la Fédération Française de Football (F.F.F.) et des Règlements sportifs du District de la Loire sur le site du District.

**Jugeant en second et dernier ressort,**

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. ;

**Après rappel des faits et de la procédure,**

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. BASCOL Loïc, que le club a mis en place un groupement jeunes avec FEURS, la saison 2022-2023, pour bénéficier de l'addition des licences des clubs en entente, afin de demeurer dans les normes imposées.

Considérant que le club de Bussières comptabilisait 28 licences jeunes pour la saison 2023-2024.

Considérant que le club de Bussières comptabilisait 13 licences jeunes cette saison 2024-2025.

Considérant que les équipes U7 et U9 ne sont pas prises en compte, car il s'agit de Foot Animation.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. GANDIN Dominique, vice-président du District de la Loire, en charge du Pôle Règlementaire, que l'application stricte des règlements du District, de la Ligue et de la Fédération, doit être faite et que les seuils imposés ne sont pas négociables.

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. RIOUFFREYT François, président de la Commission des Règlements du District de la Loire, que les textes en vigueur dans le cas étudié prônent une sanction financière en première année d'infraction, puis une rétrogradation la seconde année. Il est fait état que la saison 2023-2024 est la saison "une" du manquement initial et que la saison 2024-2025 est la saison "deux" de l'infraction.

Considérant que le club de Bussières n'accepte pas que lors de la première saison d'infraction, le club n'ait pas été informé de ce manquement. Il déclare que s'il avait été informé, un recrutement aurait été organisé afin de rester en conformité.

Considérant que le club justifie des effectifs suffisants pour la saison 2022-2023.

Considérant que le club comptabilise les licenciés U19 dans la catégorie « jeunes », alors que la Ligue, par son service juridique, confirme les U19 en pratique « Seniors », au vu de l'absence de championnat U19 au DLF.

Considérant que le club de Bussières était informé de ses obligations, en terme de licences « jeunes », pour son accession en Seniors D2.

Considérant que l'année 2023-2024, le club étant en infraction, aurait dû être sanctionné d'une amende financière, mais que celle-ci n'est pas inscrite au tableau des sanctions financières.

Considérant que la saison 2024-2025 est la saison "2" de l'infraction, la sanction de rétrogradation s'applique de droit.

**Sur ce,**

Considérant que la réclamation est donc recevable en la forme ;

Considérant que l'article 21.3 des Règlements Sportifs du DLF dispose que : « Toute infraction à ces obligations sera sanctionnée, y compris en cas de changement de niveau (accession ou descente) : la première saison, financièrement ; la deuxième saison consécutive, par la rétrogradation au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à la situation sportive de l'équipe première Seniors du club, à l'issue de ladite saison.

Considérant, dès lors, que le club de Bussières présentait moins de 30 licences « Jeunes » la saison 2023-2024, ainsi que pour la présente saison ;

Considérant que le président du club affirme à deux reprises en audition qu'il savait qu'il était en infraction sur l'application des textes, spécifiquement l'article 21.3.

Considérant qu'eu égard à la réalité des faits, la Commission d'Appel considère la sanction conforme aux RS et la confirme ;

Considérant que la Commission des Règlements a sanctionné le club de Bussières en rétrogradation pour la saison 2025-2026 ;

Considérant que s'agissant des sanctions, la Commission de Première Instance a fait stricte application de l'article 21.3 des Règlements Sportifs du District de la Loire, lequel sanctionne le club de Bussières ;

Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations, ni à la décision, malgré une tentative d'écoute aux portes de la Commission d'Appel du fait de M. BASCOL Loïc, président de Bussières, lequel a été prié de quitter les lieux après la clôture de la réunion ;

**Par ces motifs, la Commission Départementale d'Appel,**

- **Confirme la décision prise par la Commission des Règlements du District de la Loire, lors de sa réunion en date du 17 juin 2025.**

- **Met les frais d'appel d'un montant de 100 € inhérents à la présente procédure, à la charge du club de BUSSIÈRES.**

*La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.*

La présidente  
Mme. Denise AZNAR

La secrétaire  
Mme. Marie-Pierre FOLLEAS



# COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du mardi 17 juin 2025

Président : FOREST Jean Louis  
Secrétaire : MAZOYON Maurice  
Représentant des clubs : MAGNIN André  
Représentant du Comité de Direction : VIDRY Francis  
Représentant de la Commission des Arbitres : AZNAR Denise - LIGOUT Jean Claude  
Membres : AZNAR Denise - ARTAUD Pascal - FERRAND Frédéric

## LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 30 JUIN 2025

Niveau	Clubs	N° Club	Raisons	Infractions	Mutés en moins saison 2025-2026	Amendes
D1	Ecotay Moingt	551381	Manque 1 arbitre senior	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	120 €
D1	Haut Pilat	549920	Manque 1 arbitre senior	2 <sup>ème</sup> année	Moins 4 mutés	
D3	Belettes St Léger	560481	Moins de 18 matches	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	60 €
D3	La Chaumière	560588	Manque 1 arbitre	2 <sup>ème</sup> année	Moins 4 mutés	
D3	Plaine Poncins	515183	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	
D4	Doizieux	523340	Manque 1 arbitre	2 <sup>ème</sup> année	Moins 4 mutés	
D4	Hautes Chaumes	523963	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	
D4	Le Creux	561186	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	
D4	Luriecq	529512	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	60 €
D4	Olympique du Montcel	537227	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	
D4	Régny	553078	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	
D4	St Anthème	515713	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	60 €
D4	Se. St Victor sur Loire	525333	Manque 1 arbitre	3 <sup>ème</sup> année	Zéro muté et pas de montée	
D4	St Hilaire Cusson Valmite	529721	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	
D4	St Julien la Vêtre	536244	Manque 1 arbitre	1 <sup>ère</sup> année	Moins 2 mutés	60 €
D4	Usson en Forez	509200	Manque 1 arbitre	2 <sup>ème</sup> année	Moins 4 mutés	

## COURRIERS REÇUS

- Mail du club de Commelle Vernay, 516959 ; accord pour un muté supplémentaire en U18 pour la saison 2025 / 2026
- Mail de M. Nathan DURAND, nous informant de sa démission auprès du club de Montagnes du Matin.
- Courrier de M. Morgan PALEAU, nous informant de sa démission du club de Finerbal, suite à la fusion avec le club de Forez Donzy.

## **NOTE**

Les obligations pour les futures saisons, par rapport au statut de l'arbitrage de la LAURAFoot.

**En D1, minimum de 2 arbitres seniors (21 ans et plus)**

**En D2, minimum d'un arbitre senior (21 ans et plus)**

**En D3 - D4, minimum d'un arbitre (âge indifférent)**

**En D5, non soumis**

**Merci de consulter les informations dans les PV des commissions des arbitres pour connaître les dates de formation des futurs nouveaux arbitres.**



# POLE SPORTIF

*Bernard BROUSSET*

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.75

**PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025**

Réunion du lundi 23 juin 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : [seniors-loire@loire.fff.fr](mailto:seniors-loire@loire.fff.fr)

### COURRIERS RECUS

Toranche : desiderata pour la saison 2025/2026 en D4.

M. SIMANIVA Anthony : nous n'avons pas de club à ce nom (AS Pyramide) : répondu par téléphone.

L'Etrat La Tour : modifications d'horaires en D1 et D3.

Bonson St Cyprien : planning horaire en D2 et D4 à domicile.

LauraFoot : engagement tardif en Coupe de France.

### MONTEES

**De D1 à R3** : Sorbiers La Talaudiere 1 – Loire Sornin 1 – Ecotay Moingt 1

**De D2 à D1** : Se. La Rivière 1 – Cellieu 1 – Firminy 2 – Villars 2

**De D3 à D2** : Veauche 2 – Périgneux St Maurice 1 – Bonson St Cyprien 1 – St Chamond 2

**De D4 à D3** : Bellegarde en Forez 1 – St Marcellin en Forez 1 – Pays de Coise 2 – Ricamarie Olympique du Montcel 1 – Chateauneuf 2 – Dervaux 2

**De D5 à D4** : Olympique Forez 1 – Lignon Couzan 3 – Pays de Coise 3 – Se. La Rivière 2 – St Etienne Sud 1 – Se. Fourneyron 1

La présente parution est donnée sous réserve de modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir, ou des procédures en cours auprès des différentes commissions.

### INFORMATIONS DESCENTES

Suite aux dossiers réglementaires en cours de certains clubs et en attente des descentes officielles de R3 (Ligue), nous ne sommes pas en mesure de donner les équipes descendantes des différentes poules de District. Les équipes qui devraient descendre seront communiquées ultérieurement.

### PREPARATION SAISON 2025/2026

Nous informons les clubs qu'ils soient assidus aux dates d'engagements (qui seront données ultérieurement) en championnat, Coupe de la Loire et Coupe Valeyre/Léger. Aucune dérogation ne sera accordée.



# COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du lundi 23 juin 2025

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

## **MONTEES EN DIVISION SUPERIEURE**

### **Sous réserve d'homologation des résultats**

#### **D3 en D2**

Toranche 1 – Rhins Trambouze 1 – Riorges 1 – Ecotay Moingt 2

#### **D4 en D3**

Lignon Couzan 2 – Chausseterre Les Salles 1 – Montagny 1 – Rhins Trambouze 2 – Roanne Mayotte 1 – Ouches 1

#### **D5 en D4**

Pouilly les Nonnains 1 – Cezay 1 – Roanne Portugais 2 – Loire Sornin 3

## **DESCENTES EN DIVISION INFERIEURE**

### **Information**

Suite aux dossiers réglementaires en cours de certains clubs, et en attente des descentes officielles de R3, nous ne sommes pas en mesure de donner les équipes descendantes des différentes poules de District.

Les équipes qui devraient descendre seront communiquées ultérieurement.

Merci de votre compréhension.



# COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du lundi 23 juin 2025

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67  
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 adresse mail : [JeunesU15@loire.fff.fr](mailto:JeunesU15@loire.fff.fr)  
U13: Toufik OUAAMARI: 06 01 13 27 19  
U11: Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28  
U9 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 adresse mail : [JeunesU7@loire.fff.fr](mailto:JeunesU7@loire.fff.fr)

## COURRIERS REÇUS

Crémeaux : organisation rencontres U15 saison prochaine.  
St Paul en Jarez : invitation inauguration complexe sportif.  
Rhône Sud : renseignement pour entente U15.  
Ric. Olympique du Montcel : engagement U14 saison prochaine.  
Se. La Rivière : engagement U14 saison prochaine.  
L'Etrat La Tour : horaires des compétitions saison prochaine.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

### **RAPPEL :**

**Pour toute modification concernant un match, mettre en copie**

- **Le club adverse**
- **Le District et la commission concernée**
- **Les arbitres**

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail du club, et non par les adresses mails particulières, afin d'être traité. Merci de votre compréhension.**

### **RAPPEL IMPORTANT :**

**Les mails U15 / U14 doivent être envoyés également à la personne en charge de ces catégories : [jeunesU15@loire.fff.fr](mailto:jeunesU15@loire.fff.fr)  
Ceux-ci ne seront plus traités par le secrétariat de la Commission Jeunes. Merci de votre compréhension.**

## INFORMATIONS U17 / U18 / COUPES

Nous vous communiquerons les poules la semaine prochaine, car la Ligue nous transmettra en fin de semaine les descentes en District (affaires en cours).

Les engagements de vos clubs pourront se faire courant la semaine prochaine.

## **Montées/descentes provisoires**

### U18

#### **D1**

Pas de descente ligue  
Pas de montée souhaitée en U20 R2

4 descentes de D1 à D2 :  
- Savigneux Montbrison 2  
- Loire Sornin  
- Sorbiers La Talaudière  
- Villars

## **D2**

4 montées de D2 à D1

- Pays de Coise
- Cellieu
- Ecotay Moingt
- Lignon Couzan

4 descentes de D2 à D3 :

- Se. Olympique 2
- Rive de Gier
- Roannais Foot 43 (3) (ne repart pas)
- Nord Roannais

## **D3**

4 montées de D3 à D2 :

- Olympique Terrenoire
- Sud Forez Luriecquois
- Avenir Côte
- Forez Roannais

## **U17**

### **D1**

1 descente U16 R2 :

- Se. Olympique

1 montée en U18 R2, conserve sa place en U17 D1 :

- Feurs

5 descentes de D1 à D2 :

- St Chamond
- Firminy
- Se. Côte Chaude
- Se. La Rivière
- Ecotay Moingt

### **D2**

2 montées de D2 à D1

- Ric. Olympique du Montcel
- Dervaux Chambon

## **Coupes**

**Pour la saison 2025/2026, tous les clubs inscrits en championnats Ligue et District seront automatiquement engagés en Coupe de la Loire... Ceux qui ne souhaitent pas participer aux Coupes U15 et U18 doivent nous le signaler.**

## **INFORMATIONS U14 / U15**

### **Catégorie U14 :**

Pour la saison 2025/2026, la Commission Jeunes souhaite repartir avec un championnat U14, en espérant que de nombreux clubs répondront « présent » pour un vrai championnat U14.

Vous pouvez inscrire vos équipes dès à présent, afin que la responsable de la Commission Jeunes puisse préparer ce championnat et démarrer rapidement dans de bonnes conditions.

### **Catégories U15 D3 et D4 :**

La saison prochaine va repartir sur le principe des brassages pour constituer les poules.  
Aucun changement n'est prévu actuellement pour cette catégorie.

### **Catégorie U15 à 8 :**

La saison 2025/2026 va reprendre avec une catégorie U15 à 8. Les clubs intéressés peuvent s'inscrire dès à présent. Pour cette catégorie également, si vous êtes nombreux à vous inscrire, le championnat pourra démarrer dans de bonnes conditions (se reporter à la saison 2022/2023).

## **U15**

**En attente de validation des descentes, ainsi que les dates limites d'engagement :**

**D1**

1 montée U15 R2 :

- Riorges

1 montée U16 R2 :

- Roannais Foot 42 (2) qui conserve sa place en U15 D1

2 descentes de U15 R2 :

- Sorbiers La Talaudière
- Se. Olympique

5 descentes de D1 à D2 :

- St Galmier Chamboeuf
- Villars
- Avenir Côte
- St Paul en Jarez
- St Christo Marcenod

**D2**

4 montées de D2 à D1 :

- Sud Forez Luriecquois
- Haut Pilat
- Loire Forez
- Loire Sornin

4 descentes de D2 à D3 :

- St Paul en Jarez 2
- Se. St Charles Vigilante
- Commelle Vernay
- Bois Noirs

**D3**

4 montées de D3 à D4

- Olympique Terrenoire
- Se. La Métare
- Sorbiers La Talaudière 2
- Forez Roannais

**Clubs actuellement engagés en U14 - saison 2025/2026**

St Just St Rambert – Ric. Olympique du Montcel – Se. La Rivière

**Club actuellement engagé en U15 Foot à 8 - saison 2025/2026 :**

Ric. Olympique du Montcel



# COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

**PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025**

Réunion du lundi 23 juin 2025

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Jean-Luc AUGEREAU : 06 65 24 14 40 - Jean-Louis MICHEL : 06 79 04 61 39

## COURRIER RECUS

Avenir Côte : feuilles de plateau U11 en D1, D2 et D3.

Commelle Vernay : organisation tournoi U13

## MONTEES – DESCENTES

Pour les U18 et U15, prière de consulter le PV de la Commission Jeunes du District

### U11

#### **ABSENCE FEUILLES DE PLATEAU (dernier rappel avant sanction)**

#### **D1 :**

17 mai (J6) : Riorges 2

24 mai (J7) : Crémeaux 1 – Roannais Foot 42 (5) – Villerest 1

#### **D2 :**

17 mai (J6) : Riorges 3

24 mai (J7) : Le Coteau 2

#### **D3 :**

17 mai (J6) : Fc. Roanne

24 mai (J7) : Le Coteau 3 – Villerest 2

### U9

#### **ABSENCE FEUILLES DE PLATEAU (dernier rappel avant sanction)**

#### **Poule A :**

17 mai (J5) : Bois Noirs

#### **Poule B :**

24 mai (J6) : Villers

## AUTORISATION DE TOURNOI

Commelle Vernay : samedi 13 septembre : tournoi U13.



# COMMISSION ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du lundi 23 juin 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80  
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D3 & D5 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres seniors D4 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Valideur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des payés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHY - 06 28 69 04 41

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

## **COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026**

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire de Football ou au siège de la Délégation du Roannais suivant votre rattachement géographique. **Merci de bien suivre les instructions** (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE »).

### DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) au plus tard le **15/07/2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

**Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.**

### DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2024** pour toutes les catégories d'arbitres.

**[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)**

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

### FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

## DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club. Pour les indépendants, le bordereau est disponible sur le site de la LAuRA Foot.

(LIEN : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a38f7d984c1057bc96888da6e8ed3876.pdf>).

## ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> (nouveau).

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au : 07 60 08 56 40.

## COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

### **Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026**

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

**Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres y compris les jeunes aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025 (8h30 à 18h00) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON**

**STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

## QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

## FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

## IMPAYES

**Dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre impayé, merci de prendre contact avec Issa 06 52 68 08 97 au plus tard le 30 juin 2025 (avant la clôture de la saison).**

## **EFFECTIFS PREVISIONNELS 2025/2026**

Après avoir pris connaissance des rétrogradations décidées par la Ligue à ce jour, et pris en compte les besoins des désignateurs, la CDA décide que les effectifs cibles prévisionnels des catégories départementales pour la saison 2025/2026 seront les suivants :

- Départemental 1 (D1) : **14 arbitres**
- Assistant Départemental 1 (AD1) : **10 arbitres**
- Départemental 2 (D2) : **22 arbitres**
- Assistant Départemental 2 (AD2) : **11 arbitres**
- Départemental 3 (D3) : **40 arbitres**
- Départemental 4 (D4) : **58 arbitres**
- Départemental 5 (D5) : **arbitres hors classement**

- Jeune Arbitre Départemental U18 (JAD-U18) : **41 arbitres** (hors stagiaires de la saison 2024/2025)
- Jeune Arbitre Départemental U15 (JAD-U15) : **34 arbitres** (hors stagiaires de la saison 2024/2025)

La CDA rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements / évaluations individuelles pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations, dans le cadre de ces effectifs cibles. Sur la base de ces effectifs cibles et dans l'attente, notamment, des informations définitives sur les arrêts de carrière ou de l'issue des mutations de catégorie, la CDA prévoit les mouvements sportifs suivants à l'issue des classements et évaluations de fin de saison :

- **Arbitres D1 :**
  - 3 rétrogradés de la catégorie R3 à D1
  - 4 descentes sportives en catégorie inférieure
- **Arbitres Assistants D1 :**
  - 11 descentes sportives en catégorie inférieure (*nouvellement créée*)
- **Arbitres D2 :**
  - 6 accessions en catégorie supérieure (3 par poule)
  - 6 descentes sportives en catégorie inférieure, exceptionnellement réparties de la manière suivante, compte tenu du nombre nettement inférieur d'arbitres classés dans la poule A : 2 descentes dans la poule A et 4 descentes dans la poule B
  - 1 arbitre « jeune arbitre » passant Senior et accédant directement à la D2, via son statut de major
- **Arbitres D3 :**
  - 8 accessions en catégorie supérieure (2 par poule)
  - 4 descentes sportives en catégorie inférieure, exceptionnellement réparties de la manière suivante, compte tenu du nombre nettement inférieur d'arbitres classés dans la poule B : 2 descentes dans la poule A, 1 descente dans les poules B et C, et aucune descente sportive en catégorie inférieure, à titre exceptionnel, dans la poule D
  - 1 arbitre « jeune arbitre » passant Senior et accédant directement à la D3
- **Arbitres D4 :**
  - 12 accessions en catégorie supérieure (3 par poule)
  - Aucune descente sportive en catégorie inférieure

**Les classements, toutes catégories, paraîtront le jeudi 26 juin à 12h, sur le site officiel du District**



# COMMISSION ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du lundi 23 juin 2025

- Responsable C.A. – Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Membres : Nordine BEZZAH – Jean Luc GAILLARD – Jean Claude LIGOUT – Habib TOUNSI
- Désignateur arbitres Seniors D1 - D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
- Désignateur arbitres Seniors D3 - D5 : Jean Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
- Désignateur arbitres D4 : Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
- Désignateur arbitres « Critérium » : Nordine BEZZAH - 06 42 58 50 13
- Secrétaire arbitres Seniors et Jeunes : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr)
- Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 27 61 81 72
- Désignateur des observateurs, validateur des observations Seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

## CARNET NOIR

LA SCJA présente ses condoléances aux personnes ci-dessous, suite au décès familial qui les touche.  
MM. BERTAND Jules - MORLOT Enzo - TILLIER RAFFIN Loukas

## CONVOCAION

Les arbitres ayant officié lors des finales des Coupes de l'Amitié et Dalfort, sont priés de venir retirer leur récompense le lundi à partir de 15h jusqu'à 19h.

## RENOUVELLEMENT DOSSIERS ARBITRES

### RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RENVoyer A LA DELEGATION DU ROANNAIS

Merci de faire passer votre **DMA papier à la Délégation du Roannais** (comme d'habitude), pour validation auprès du médecin fédéral.

**Chèque de 55 € à l'ordre du District de la Loire + fiche de renseignements**

#### **- COTISATION UNAF**

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

**[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)**

Montant des cotisations inchangées : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

**Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF, avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.**

**DELEGATION ROANNAIS FOOTBALL - UNAF - 58 BOULEVARD BARON DU MARAIS - 42300 ROANNE**

### **IL Y A MOINS DE 30 DOSSIERS EN RETOUR A CE JOUR, ALORS QUE, CETTE ANNEE, DEPUIS FIN AVRIL C'ETAIT POSSIBLE !**

Des possibilités vous ont été présentées avec les Médecins du Sport de l'Hôpital de Roanne, et seule une petite moitié en a profité. Quand certains d'entre vous ont aussi, tout bonnement oublié d'honorer le rendez-vous, sans prévenir...

Vous allez partir en vacances, mais le médecin fédéral aussi, ainsi que votre interlocuteur qui remplit les dossiers.

Si des dossiers ne sont pas à jour en début saison prochaine, en raison du retour tardif des éléments demandés, les retardataires assumeront les non désignations, ainsi que la représentativité au statut arbitrage.

**VOUS POUVEZ FAIRE RENOUVELLER VOS LICENCES ARBITRES via vos clubs représentés DEPUIS LE 4 JUIN ; Seul les arbitres indépendants doivent faire eux-mêmes la demande de renouvellement**

MERCI DE LIRE en dessous pour le retour de certains éléments au District

## INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

## DOSSIER MEDICAL ARBITRE

**Le Dossier Médical Arbitre 2025-2026 est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE », puis « RENOUELEMENT DE LICENCE » (examens possibles à compter du 1er avril 2025).**

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond. Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA, mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

### A partir de 35 ans (au 01/07/25) :

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans, un bilan cardiologique devra être effectué chez un cardiologue, en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé AVANT la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable). Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue, plusieurs mois avant de refaire le DMA.
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. Seul le cardiologue décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données, en bas de la page 3.

## **COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026**

Votre Dossier Médical d'Arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le **15 juillet 2025**, au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique. **Merçi de bien suivre les instructions.**

### DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** », à l'adresse suivante : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr), au plus tard le **15 juillet 2025**, pour toutes les catégories d'arbitres.

**Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.**

### DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

**[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)**

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

### FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation, dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque, libellé à l'ordre du District de la Loire.**

### DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club (à partir 4 juin, en fin de journée). Pour les indépendants, le bordereau sera prochainement disponible sur le site de la LAuRA Foot (lien à venir).

### ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement, via lien à venir prochainement (nouveau).**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES**

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres, y compris les jeunes, aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON  
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

## **QUESTIONNAIRE ANNUEL**

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

=====

## **FORMATION INITIALE D'ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.ffr.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

**les 26-27et 28 aout à VILLERS**

Pensez à inscrire vos candidats rapidement.



# COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025

Réunion du lundi 23 juin 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80  
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39  
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean-Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
CTDA : Benoît CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres jeunes U18/U17/LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur arbitres jeunes U15 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95  
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 65 32 72 73  
Validateur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 - Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : NOM, Prénom, N° licence et catégorie arbitre.

## **COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026**

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire de Football ou au siège de la Délégation du Roannais suivant votre rattachement géographique. **Merci de bien suivre les instructions** (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ).

### DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) au plus tard le **15/07/2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

**Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.**

### DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2024** pour toutes les catégories d'arbitres.

**[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)**

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

### FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

## DEMANDE DE LICENCE

La demande de licence « arbitre » est dématérialisée. Prenez contact directement avec votre club. Pour les indépendants, le bordereau est disponible sur le site de la LAuRA Foot.

(LIEN : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a38f7d984c1057bc96888da6e8ed3876.pdf>).

## ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> (nouveau!).

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au : 07 60 08 56 40.

## COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

**[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)**

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

**Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres y compris les jeunes aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025 (8h30 à 18h00) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON**

**STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

## QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le questionnaire en ligne 2025/26 sera à effectuer via un formulaire en ligne en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

## FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

## IMPAYES

**Dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre impayé, merci de prendre contact avec Issa 06 52 68 08 97 au plus tard le 30 juin 2025 (avant la clôture de la saison).**

## **EFFECTIFS PREVISIONNELS 2025/2026**

Après avoir pris connaissance des rétrogradations décidées par la Ligue à ce jour, et pris en compte les besoins des designateurs, la CDA décide que les effectifs cibles prévisionnels des catégories départementales pour la saison 2025/2026 seront les suivants :

- Départemental 1 (D1) : **14 arbitres**
- Assistant Départemental 1 (AD1) : **10 arbitres**
- Départemental 2 (D2) : **22 arbitres**
- Assistant Départemental 2 (AD2) : **11 arbitres**
- Départemental 3 (D3) : **40 arbitres**
- Départemental 4 (D4) : **58 arbitres**
- Départemental 5 (D5) : **arbitres hors classement**

- Jeune Arbitre Départemental U18 (JAD-U18) : **41 arbitres** (hors stagiaires de la saison 2024/2025)
- Jeune Arbitre Départemental U15 (JAD-U15) : **34 arbitres** (hors stagiaires de la saison 2024/2025)

La CDA rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements / évaluations individuelles pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations, dans le cadre de ces effectifs cibles. Sur la base de ces effectifs cibles et dans l'attente, notamment, des informations définitives sur les arrêts de carrière ou de l'issue des mutations de catégorie, la CDA prévoit les mouvements sportifs suivants à l'issue des classements et évaluations de fin de saison :

- **Arbitres D1 :**
  - 3 rétrogradés de la catégorie R3 à D1
  - 4 descentes sportives en catégorie inférieure
- **Arbitres Assistants D1 :**
  - 11 descentes sportives en catégorie inférieure (*nouvellement créée*)
- **Arbitres D2 :**
  - 6 accessions en catégorie supérieure (3 par poule)
  - 6 descentes sportives en catégorie inférieure, exceptionnellement réparties de la manière suivante, compte tenu du nombre nettement inférieur d'arbitres classés dans la poule A : 2 descentes dans la poule A et 4 descentes dans la poule B
  - 1 arbitre « jeune arbitre » passant Senior et accédant directement à la D2, via son statut de major
- **Arbitres D3 :**
  - 8 accessions en catégorie supérieure (2 par poule)
  - 4 descentes sportives en catégorie inférieure, exceptionnellement réparties de la manière suivante, compte tenu du nombre nettement inférieur d'arbitres classés dans la poule B : 2 descentes dans la poule A, 1 descente dans les poules B et C, et aucune descente sportive en catégorie inférieure, à titre exceptionnel, dans la poule D
  - 1 arbitre « jeune arbitre » passant Senior et accédant directement à la D3
- **Arbitres D4 :**
  - 12 accessions en catégorie supérieure (3 par poule)
  - Aucune descente sportive en catégorie inférieure

**Les classements, toutes catégories, paraîtront le jeudi 26 juin à 12h, sur le site officiel du District**



# COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

**PV N°43 DU SAMEDI 28/06/2025**

Réunion du lundi 23 juin 2025

- Responsable C.A. – Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
- Désignateurs arbitres : Jean Claude LIGOUT- 06-71-47-93-39
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr)
- Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 17 32 72 73
- Valideur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
- Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 27 61 81 72

## CARNET NOIR

LA SCJA présente ses condoléances aux personnes ci-dessous, suite au décès familial qui les touche.  
MM. BERTAND Jules - MORLOT Enzo - TILLIER RAFFIN Loukas

## RENOUVELLEMENT DOSSIERS ARBITRES

### RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RENVoyer A LA DELEGATION DU ROANNAIS

Merci de faire passer votre **DMA papier à la Délégation du Roannais** (comme d'habitude), pour validation auprès du médecin fédéral.

**Chèque de 55 € à l'ordre du District de la Loire + fiche de renseignements**

#### **- COTISATION UNAF**

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangées : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

**Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF, avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.**

**DELEGATION ROANNAIS FOOTBALL - UNAF - 58 BOULEVARD BARON DU MARAIS - 42300 ROANNE**

### IL Y A MOINS DE 30 DOSSIERS EN RETOUR A CE JOUR, ALORS QUE, CETTE ANNEE, DEPUIS FIN AVRIL C'ETAIT POSSIBLE !

Des possibilités vous ont été présentées avec les Médecins du Sport de l'Hôpital de Roanne, et seule une petite moitié en a profité.

Quand certains d'entre vous ont aussi, tout bonnement oublié d'honorer le rendez-vous, sans prévenir...

Vous allez partir en vacances, mais le médecin fédéral aussi, ainsi que votre interlocuteur qui remplit les dossiers.

Si des dossiers ne sont pas à jour en début saison prochaine, en raison du retour tardif des éléments demandés, les retardataires assumeront les non désignations, ainsi que la représentativité au statut arbitrage.

### VOUS POUVEZ FAIRE RENOUVELLER VOS LICENCES ARBITRES via vos clubs représentés DEPUIS LE 4 JUIN : Seul les arbitres indépendants doivent faire eux-mêmes la demande de renouvellement

MERCI DE LIRE en dessous pour le retour de certains éléments au District

## INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

## COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026

Votre Dossier Médical d'Arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le **15 juillet 2025**, au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique. **Merçi de bien suivre les instructions.**

### DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** », à l'adresse suivante : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr), au plus tard le **15 juillet 2025**, pour toutes les catégories d'arbitres.

**Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.**

### DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

**Je clique sur le lien du formulaire administratif.**

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

### FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation, dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque, libellé à l'ordre du District de la Loire.**

### DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club (à partir 4 juin, en fin de journée). Pour les indépendants, le bordereau sera prochainement disponible sur le site de la LAuRA Foot (lien à venir).

### ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement, via lien à venir prochainement (nouveau).**

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres, y compris les jeunes, aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON  
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

### QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

=====

### FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

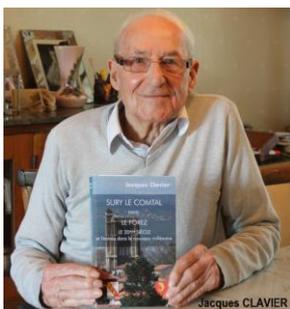
**les 26-27 et 28 août à VILLERS**

Pensez à inscrire vos candidats rapidement.

## LES CENT ANS DU SURY SPORTING CLUB

Vendredi 27 juin, l'Assemblée Générale du District va se tenir à Sury-le-Comtal. L'occasion de donner un coup de projecteur au club local, le Sury S.C qui fêtera, ce même week-end, ses 100 ans.

### HISTOIRE DU SURY SPORTING CLUB (d'après le livre de Jacques CLAVIER)



A Sury-le-Comtal, les premiers footballeurs sont apparus en 1917, au sein de l'Etoile Sportive Suryquoise. A la suite d'une scission, la société s'est divisée en trois groupes qui, chacun, voulait son équipe : Sury Sportif, Etoile Sportive et l'Amicale Laïque. Trois clubs, c'était beaucoup pour une cité de 3000 habitants. En 1925, le bon sens l'emportait et la fusion des trois donnait naissance au Sury Sporting Club qui prendra les couleurs « sang et or ».

Les débuts sont retentissants avec trois titres de champion et une place au plus haut niveau régional. De nombreux joueurs sont sélectionnés en équipe de la Loire. Mais en 1931, c'est le coup d'arrêt. Une sombre histoire de règlement impose que les terrains soient clos... Le propriétaire de celui de Sury refuse de s'y soumettre et le club est dans l'obligation de déclarer forfait. Durant dix ans, il n'y aura plus de football à Sury-le-Comtal.

En 1941, une bande de copains relance les anciens dirigeants. Un pré situé à la Dévalia, appartenant au châtelain, M. Jordan de Sury, est rapidement aménagé. Le club peut repartir en 4<sup>ème</sup> division. Les joueurs se changent où ils peuvent et se lavent dans l'Ozon qui coule à proximité. Joueurs et dirigeants se retroussent les manches pour construire une cabane et installer des mains courantes autour d'un terrain qui, plus tard, deviendra municipal. Les joueurs de l'époque ont pour noms : A. BERTERO, L. BOYER, P. LYOTARD, J. CLAVIER, bientôt rejoints par les frères STENGER, R. MARTIN ou P. RIBOT.



En 1920 avec les frères Grandgonnet, Michel Barjon, Leport, Frery, Clavier, Simon



En 1951, le club accède à la Promotion avec, entre autres, WLODARCYCK, ROLLER, FRIDIÈRE, FAURE. L'époque est héroïque avec le docteur BARAUDOUX à la présidence, et des dirigeants « à tout faire » comme Michel BARJON, le père MEYRIEUX et sa Benoîte, Claude TISSOT ou Toto BADEL.

En 1955, le club est relégué et devra se contenter d'évoluer en Division 1 ou 2 jusqu'à 1987. Durant cette longue période, on peut citer parmi les joueurs : les frères TOURNEBIZE, A. et F. MUNOZ, DE ANDRADE, GUILLAUME, FRERIE, MOULIN, M. et J. VERNAY, J.L. ROLLER, GRANDGONNET, etc. Coté dirigeants, Marcel MATHIEU, qui a succédé à A. NORHADIAN à la présidence, reste en place pendant 12 ans, bien épaulé par un dirigeant exemplaire, Gérard LOYER, dit « Le Boss ».



En 1987, Jean-Claude VIAL arrive comme entraîneur-joueur. En trois ans, le club atteint le championnat régional (PHR), loupant d'un rien l'accession en Honneur. Dans cette équipe, au niveau jamais égalé depuis, on retrouve P. VIAL, Ludo LOYER, P. MATHIEU, Fred CESTELLE, G. DA SILVA, A DE CARVALHO, puis Fred MARCON, J. DIMIER, J. CORREIA, L. GARNIER, B. LASSABLIÈRE, J.L. QUIQUANDON, Y. ROLLER, E. FERNANDEZ, J. MOREIRA, A. FERNANDES, R. CHARPINET, T. DEVILLE, etc.

En 1994, Sury redescend en District. Daniel JACQUEMOND deviendra président, suivi de Daniel PELLAUD, Daniel BODELOT, puis Claude MATHAUD, en place durant huit ans (jusqu'en 2013). Chez les entraîneurs, Patrick DEGAUDENS, puis Daniel WYKOWSKI vont s'asseoir sur le banc, suivis plus tard par Abel PEREIRA, Mick VACHERON ou Damien MARTIN.



Les années 2000 voit le club stagner sportivement, mais résister grâce à ses équipes de jeunes qui arrivent à glaner quelques titres et alimenter les Seniors. Ces derniers sont champions de Division 3 en 2007, et réalisent le doublé, Division 4 et Division 2, en 2010 ! Trois autres titres seront glanés par la suite ; Division 2 en 2014, Division 4 en 2018 et Division 3 en 2020.

Depuis la nomination de Jean-Paul VIRICELLE à la présidence, le club n'a cessé de se structurer. Un travail de longue haleine réalisé par une équipe de dirigeants motivés, qui porte ses fruits puisqu'aujourd'hui, le Sury S.C. est en pleine extension et peut avoir de réelles ambitions. Le nouveau centenaire est en pleine santé !



### RENCONTRE AVEC Jean-Paul VIRICELLE PRÉSIDENT DU SURY S.C.



#### Le programme des festivités du centenaire ?

« Les dirigeants y travaillent depuis de longs mois et espèrent que ce sera une belle fête. Nous avons choisi de tout concentrer sur la journée du samedi, mais l'opportunité d'organiser l'Assemblée Générale du District à Sury-le-Comtal, le vendredi soir, permet un plus grand coup de projecteur sur le Sury S.C. : le véritable coup d'envoi officiel de nos festivités.

En plus, comme cadeau d'anniversaire, nous allons pouvoir inaugurer notre terrain synthétique flambant neuf, en présence de tous les officiels concernés.

#### Programme du samedi :

- A partir de 10h, rencontres internes entre nos équipes Jeunes, avec coupure à 11h pour l'inauguration officielles du « synthétique ».
- Vin d'honneur, puis repas sous chapiteau, sur le site de la Devalla.
- 13h : reprise des matchs en interne, avec oppositions Seniors, U18, « Critérium » et + de 40 ans.
- 15h : match de gala entre les « Anciens Verts » (réunis par Stéphane BASSON) et les anciens du club (gérés par Rémi BAUDET).
- En soirée : concert avec le groupe « Les Res'kapés », à la salle Onyx.

### « Y-a-t-il des hommages particuliers qui sont prévus ? »

Il y a énormément de personnes qui ont compté tout au long de l'histoire du club, à commencer par tous les anciens présidents et les équipes de dirigeants qui les ont accompagnés. Mais, symboliquement, nous penserons tous à Monsieur Jacques CLAVIER qui, lui aussi, fête cette année, ses 100 ans ! C'est une figure incontournable du monde associatif de Sury, ancien correspondant de presse, auteur de nombreux livres sur l'histoire de la ville, secrétaire de mairie pendant 27 ans, et longtemps secrétaire du club. J'espère vraiment qu'il pourra être présent pour recevoir les remerciements qu'il mérite amplement.

### C'est aussi votre dixième saison de présidence. Racontez-nous ?

Un anniversaire plus anecdotique, mais c'est vrai que je suis devenu président en 2015. Le foot a toujours tenu une place importante pour moi. J'ai débuté à L'Hôpital-le-Grand, avant d'effectuer toutes mes gammes, jusqu'en Seniorq, au C.O. Craitilleux. Ensuite, j'ai évolué en « Foot à 8 » en FSGT. J'ai découvert le Sury S.C. en 2009, quand mon fils y a signé en U15. De simple papa, je suis rapidement devenu dirigeant des équipes de jeunes et, six ans plus tard, je me suis retrouvé président.

J'ai succédé à Jean-Paul ANDRÉ dans une période difficile où il fallait faire face au changement de génération. J'ai pu compter sur un autre ancien président emblématique, Claude MATHAUD, qui m'a parfaitement accompagné, et sur les conseils éclairés de Robert DEDIEU (secrétaire) et Monique COMBE (trésorière) qui connaissaient tous les rouages d'un club qui avait besoin d'être reconstruit différemment.

### Le bilan de ces dix ans ?

C'est avant tout le bilan de toute une équipe, avec beaucoup de points positifs, à commencer par les effectifs. On a connu quelques périodes délicates mais, après le « covid », la hausse a été constante. Avec près de 350 licenciés, nous avons 100 joueurs de plus qu'il y a dix ans. Cette augmentation s'explique, entre autres, par l'essor du foot féminin. Relancées en 2019 par Sébastien GIRARD, les Féminines constituent le dernier défi du club. Cette année, nous avons toutes les catégories représentées et on a décidé de s'associer avec Ecotay-Moingt pour continuer à progresser et pérenniser le foot féminin.

La seule petite déception concerne les résultats mitigés des Seniors. En dix ans, on a eu des hauts et des bas. On aurait pu monter en Division 2 mais ça s'est mal goupillé. On évolue en Division 4 et on vient de rater la montée de peu, au sein d'une poule dont le classement est un peu faussé par de trop nombreux forfaits.

On peut être fier d'avoir résisté et d'être resté seul, sans avoir eu à fusionner, dans un territoire où les clubs sont nombreux. Le club a toujours conservé son esprit familial. On a maintenu des « emplois jeunes » avec Emilien PEREIRA et, maintenant, Emma BERARD. C'est un gros effort, mais très bénéfique, pour la qualité de l'encadrement des jeunes.

Enfin, les rapports avec la municipalité sont excellents. La mairie est toujours à l'écoute, à l'image de notre belle pelouse en herbe et de ce nouveau synthétique qui va considérablement améliorer le quotidien.

### Sportivement, quelques noms à retenir ?

En tant que dirigeant, je garde un beau souvenir de l'équipe U17 que j'ai encadrée. Un groupe aux qualités et à l'état d'esprit remarquables. Dans la restructuration des Seniors, Damien MARTIN a été quelqu'un de très important. Pour ce qui est de l'équipe actuelle, on a la chance d'avoir deux joueurs de très bon niveau, Kevin POINSOT et Erwan DUMAS.

### Les perspectives d'avenir ?

Nous avons réussi le renouvellement de nos deux labels (Féminines et Jeunes) que nous recevrons à l'automne, ce qui démontre le sérieux de notre formation. On espère pouvoir engager une seconde équipe Seniors, afin de créer une vraie dynamique et se projeter, à moyen terme, jusqu'en Division 2. Le projet est de stabiliser nos effectifs et de s'organiser en fonction, car le club devient de plus en plus important. Il nous faut évoluer et peut-être travailler par commissions.

Coté infrastructures, de nouveaux vestiaires sont en projet, donc tous les feux sont au vert. Jamais le club n'a eu autant de bénévoles. J'en profite pour les remercier et les féliciter pour l'excellent travail qu'ils (et elles) effectuent. »

